

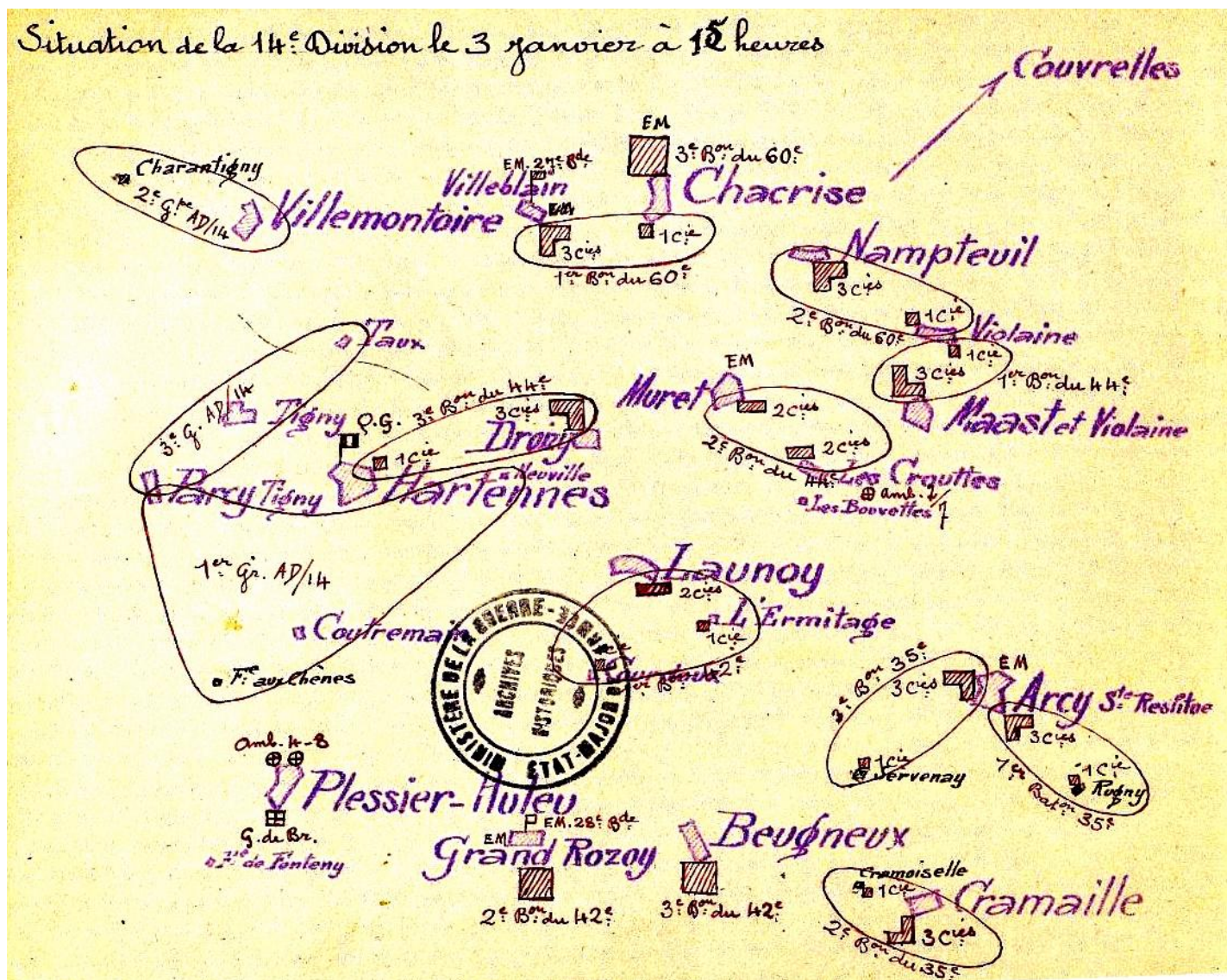
# JMO de la 14<sup>ème</sup> Division d'Infanterie

## 3 janvier 1915 –

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bataillons du 42<sup>ème</sup> se portent de St Pierre Aigle et Dommiers à Beugneux et Grand Rozoy.

La Cie du génie 7/1 est mise à la disposition du 7<sup>ème</sup> Corps et transportée de la Plessier Huleu à Vic (le capitaine et 1 peloton) et à Ambleny par convoi automobile. Le départ à lieu à 10 heures.

La situation de la 14<sup>ème</sup> division le 3 au soir est celle indiquée par le croquis ci-joint. L'ambulance 1 du 1<sup>er</sup> corps est mise à la disposition de la 14<sup>ème</sup> division à Saponay le 3 au soir. Elle va cantonner à le Plessier Huleu dans la matinée du 4.



## 4 janvier –

Le 4 janvier l'ambulance 4 est mise à la disposition du 7<sup>ème</sup> corps ; elle se rend à Montigny l'Engrain au T.C. du 7<sup>ème</sup> corps. Le 4 dans la matinée un groupe (1<sup>er</sup>) de l'AD/14 se rend à Serches où il est mis provisoirement à la disposition du 5<sup>ème</sup> G.D.R.

## 5 janvier –

Sans changement.

**6 janvier –**

Sans changement.

**7 janvier –**

Sans changement.

**8 janvier –**

Sans changement.

**9 janvier –**

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bataillons du 60<sup>ème</sup> se rendent à 7 heures du matin à Courmelles à la disposition du Général commandant le 5<sup>ème</sup> G.D.R.

**10 janvier –**

Sans changement.

**11 janvier –**

Sans changement

**12 janvier –**

En exécution de l'ordre particulier n° 346 de la 6<sup>ème</sup> armée, le 44<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et la musique du 60<sup>ème</sup> quittent leurs cantonnements et se rendent EM, 1 bataillon et la musique du régiment à St Pierre Aigle ; 1 bataillon et la musique du 60<sup>ème</sup> à Dommiers ; 1 bataillon à Puiseux. Les 2 bataillons et les 2 musiques de Dommiers et de St Pierre Aigle sont à la disposition du général commandant le 7<sup>ème</sup> corps. Le bataillon stationné à Puiseux est en réserve d'armée. La Cie qui était à Hartennes est remplacée par une compagnie du 42<sup>ème</sup>. Ces manœuvres s'exécutent dans la matinée. Par l'ordre n° 350 de la 6<sup>ème</sup> armée, les cantonnements de Villemontoire, Villeblain et Chacrise actuellement occupés par le 14<sup>ème</sup> division seront laissés à la disposition du 5<sup>ème</sup> G.D.R. En conséquence l'EM de la 27<sup>ème</sup> brigade se transporte de Villeblain à Muret et le 1<sup>er</sup> bataillon du 60<sup>ème</sup> à Maast et Violaine.

Le 2<sup>ème</sup> groupe de l'AD/14 qui occupait Villemontoire et Charantigny, se rendit St Rémy et Blanzy. Ces mouvements sont terminés avant midi. Aucun changement pour les autres éléments de la Division.

A 10 h 45, ordre est donné au 1<sup>er</sup> bataillon du 60<sup>ème</sup> qui arrivait à Maast et Violaine de se porter immédiatement à Courmelles à la disposition du 5<sup>ème</sup> G.D.R..

A 11 heures ordre est donné à la 28<sup>ème</sup> brigade de ne pas s'éloigner de ses cantonnements pour l'exercice.

A 12 h 30 la 14<sup>ème</sup> division est mise toute entière à la disposition du général commandant le 5<sup>ème</sup> G.D.R. Les 4 régiments partent pour Courmelles : le 44<sup>ème</sup>, le 60<sup>ème</sup> et le 35<sup>ème</sup> par voie de terre ; le 42<sup>ème</sup> par voitures automobiles.

Le QG de la 14<sup>ème</sup> Division quitte Hartennes à 19 heures.

A 21 heures les généraux de brigade et les chefs de corps sont réunis à la Mairie de Courmelles. La Division doit attaquer à cheval sur la route de Terny droit au Nord : objectif Leury, Clamecy. Un bataillon du 60<sup>ème</sup> et un bataillon du 44<sup>ème</sup> sont mis à la disposition du général commandant la 110<sup>ème</sup> brigade pour faire une attaque de nuit par la route de Terny. Ces bataillons quittent Courmelles et Vignolles vers 20 h 30. A 22 h 30 un bataillon du 44<sup>ème</sup> est mis à la disposition du même général pour flanquer l'attaque à gauche vers Vauxrot. A 23 heures 2 bataillons du 35<sup>ème</sup> sont mis provisoirement à la disposition du colonel Schmitz pour renforcer la garde des tranchées de la distillerie à St Paul. 3 bataillons (1 du 35<sup>ème</sup> et 2 du 42<sup>ème</sup> sous les ordres du général Lacotte) quittent Courmelles à 0 h.

**13 janvier –**

La tête de ces bataillons doit s'arrêter à l'embranchement des routes Soissons Terny et Soissons Crouy et y attendre de nouveaux ordres.

Un bataillon du 44<sup>ème</sup> et 1 bataillon du 42<sup>ème</sup> se rendent à Belleu en réserve de division. L'artillerie (2 G AD/14 et 2 G AD/7) devant rester sur place à Vauxbuin et Septmons. Le poste de commandement du général de division s'installe à 23 heures à la banque de Soissons. L'attaque de nuit (3 bataillons) progresse lentement et subit des pertes assez fortes. A 8 h 10 le groupement Schmitz est mis à la disposition de la 14<sup>ème</sup> Division pour appuyer l'attaque à gauche. A 8 h 40 les 2 bataillons en réserve de Division à Belleu reçoivent l'ordre de se porter à Soissons. A 9 heures ordre est envoyé à une batterie de l'AC/7 de se porter au nord de l'Aisne vers la ferme de la Montagne Neuve pour accompagner l'attaque. A 9 heures la division reçoit l'ordre de s'engager toute entière : 2 groupements sont constitués, l'un sous les ordres du général Lacotte commandant la 23<sup>ème</sup> brigade comprenant tous les éléments engagés à l'ouest de la route de Terny et sur cette route (4 bataillons : 1 bataillon du 44<sup>ème</sup> et 3 bataillons du 42<sup>ème</sup> dont le bataillon du 42<sup>ème</sup> qui arrive de Belleu), l'autre groupement sous les ordres du général commandant la 27<sup>ème</sup> brigade (Général Nivelles) : 6 bataillons (3 bataillons du 35<sup>ème</sup>, 2 bataillons du 44<sup>ème</sup> et 1 bataillon du 60<sup>ème</sup>). L'AD/14 (2 groupes) porte sa tête à hauteur de Belleu ; 2 groupes AC/7 à la sortie est de Vauxbuin. L'attaque de gauche est arrêtée par des feux de flan partant de la lisière d'un petit bois ; l'attaque de droite progresse lentement. Les bataillons du 42<sup>ème</sup> et du 44<sup>ème</sup> qui arrivent de Belleu sont obligés de progresser à la file indienne depuis le pont de Soissons jusqu'à la Verrerie ce qui rend le mouvement très lent. La batterie d'AC/7 qui avait reçu l'ordre de franchir l'Aisne arrive en position vers 14 heures à la maison de Chezele (Nord de la Verrerie). A 15 heures le Général Nivelles ayant rassemblé son groupement déclenche une attaque sur 132. A 17 heures le groupement de gauche a 1 bataillon face à la lisière du bois de la Montagne Neuve, 1 bataillon dans la tranchée abandonnée par nous la veille, 1 bataillon en arrière derrière la gauche, 1 bataillon en 2<sup>ème</sup> ligne sur les pentes. A la même heure le groupement de droite arrive avec 2 bataillons au sommet des pentes, 3 sur les pentes, 1 en avant de St Paul. L'AD/14 en position d'attente au sud de l'Aisne. A 18 heures ordre est donné de laisser dans les tranchées l'effectif jugé nécessaire pour résister à toute attaque et de grouper les autres éléments, ceux dépendant du Général Lacotte à la Verrerie et à la Maison Chézele, ceux dépendant du général Nivelles à St Paul et à la distillerie. La division doit être prête à continuer l'attaque le lendemain matin.

#### **14 janvier –**

A minuit ordre est donné à la division de passer sur la rive gauche de l'Aisne : 4 bataillons du groupement Nivelles et 1 bataillon du groupement Lacotte se replient les premiers (bataillons de 2<sup>ème</sup> ligne) ils doivent garnir les ponts au sud de l'Aisne ; 2 bataillons du 42<sup>ème</sup> s'établissent sur le pont distillerie - St Paul et forment tête de pont au nord de l'Aisne ; les bataillons de 1<sup>ère</sup> ligne se replient les derniers à partir de 2 heures ; quelques éléments de ces bataillons non touchés par l'ordre de repli sont faits prisonniers.

Le franchissement de l'Aisne commencé vers 1 h 30 est terminé à 6 heures. Le QG de la 14<sup>ème</sup> Division reste à la banque de Soissons.

A 8 heures, la situation de la 14<sup>ème</sup> Division est la suivante : 28<sup>ème</sup> brigade : 2 bataillons du 42<sup>ème</sup> au Nord de l'Aisne de la distillerie à St Paul, 1 bataillon du 42<sup>ème</sup> à Vauxbuin, 1 bataillon du 35<sup>ème</sup> tenant Maison Rouge St Crépin, la rive gauche de l'Aisne jusqu'à la Crise, 1 bataillon du 35<sup>ème</sup> tient la position de barrage de la Crise entre la Montagne de Paris et Belleu, 2 compagnies du 35<sup>ème</sup> à Vauxbuin. 27<sup>ème</sup> brigade : 1 bataillon du 44<sup>ème</sup> tient la ligne basse de la défense de l'Aisne depuis la Crise à l'Ouest aux marais de Villeneuve St Germain, 1 bataillon du 44<sup>ème</sup> à Belleu et Ourcamp, 2 compagnies à Bellevue. En réserve à Vignolles le 60<sup>ème</sup> et 2 Cies du 44<sup>ème</sup>. L'AD/14 et 2 groupes de l'AC/7 en position d'attente au nord de Noyant et de carrière l'Evêque. A 15 h 30 on signale des rassemblements allemands entre Vauxrot et la distillerie ; bombardement intense de St Crépin.

A la même heure quelques fractions ennemies réussissent à pénétrer dans St Paul. Le bataillon du 42<sup>ème</sup> qui était à Vauxbuin est appelé à Soissons où il arrive vers 19 heures ; il est réparti comme suit : 1 Cie vers St Crépin, 2 Cies Faubourg St Waast, 1 Cie en réserve à Soissons. Le bataillon du 35<sup>ème</sup> qui était entre la route de Villers-Cotterêts et la voie ferrée à hauteur de Belleu est appelé également à Soissons et vient place du Monument. La nuit se passe sans incident. St Paul est repris vers 19 heures.

## RESUME DES OPERATIONS DE LA 14<sup>ème</sup> DIVISION

Du 12 Janvier 20 heures au 14 janvier 6 heures

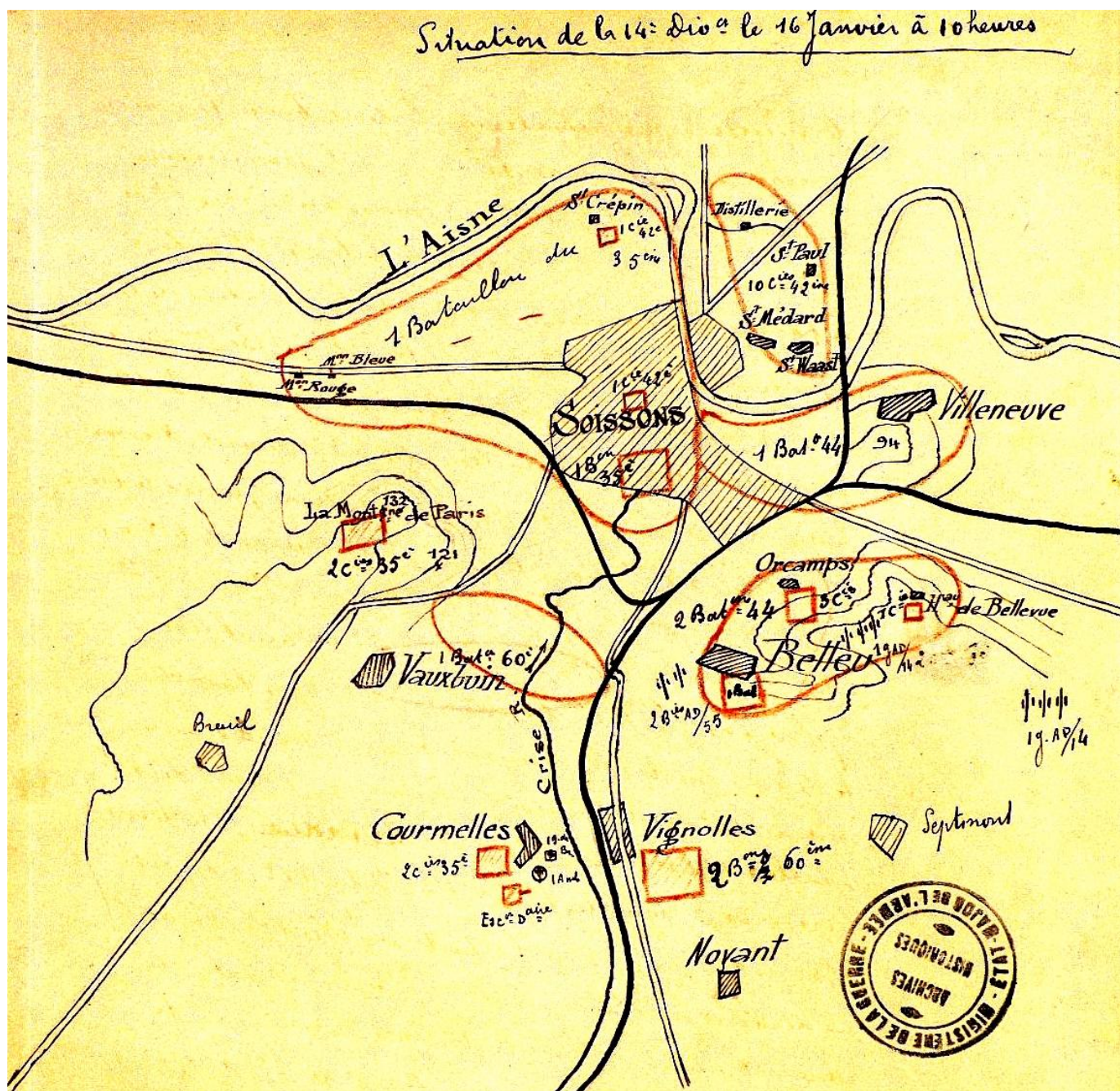
Le 12 janvier à 18 heures, la 14<sup>ème</sup> Division reçoit l'ordre d'attaquer toute entière à cheval sur la route de Terny, le 13 à la pointe du jour.

A 20 heures, dans le but de permettre le débouché de la division, ordre verbal est donné de prononcer une attaque de nuit avec deux bataillons et 1 bataillon de flanc mis à la disposition du général de MAINBREY. Le reste de la division ne devra franchir l'Aisne que si cette attaque réussit ; deux bataillons seront laissés à BELLEU à la disposition du général d'ARMANDY.

Le 13 à 6 heures, le général commandant la 14<sup>ème</sup> Division n'ayant aucune nouvelle de l'attaque de nuit reçoit d'ordre de faire stopper les bataillons qui n'ont pas encore franchi l'Aisne.

A 8 h 30, le général MAUNOURY, vient à SOISSONS, et donne l'ordre à la Division de s'engager toute entière, sans constituer aucune réserve, le régiment CORNU devant venir en réserve à BELLEU.

A 22 h 30, la Division reçoit l'ordre de passer sur la rive gauche de l'Aisne en maintenant la position de la tête de pont Distillerie – St Paul.



**7<sup>ème</sup> C.A.**  
**14<sup>ème</sup> Div. D'Inf.**  
**Etat-major**  
**3<sup>ème</sup> bureau**  
**N° 142**

Au QG le 12 janvier 1915 à 13 h 15

### **ORDRE GENERAL**

- I. La 14<sup>ème</sup> Division est mise à la disposition du Général commandant le G.R.
- II. Le Général commandant la 27<sup>ème</sup> brigade se rendra à Courmelles où il reprendra la commandement de sa brigade, le 44<sup>ème</sup> ayant reçu l'ordre de se porter sur cette localité.
- III. La 28<sup>ème</sup> brigade se portera également à Courmelles, le 35<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie par voie de terre, le 42<sup>ème</sup> par automobiles. Ce Régiment sera embarqué sur la route de Château-Thierry à Soissons à hauteur du village de Grand-Rozoy en 3 parties : 1°) à 13 h 15 pour 1.200 hommes 2°) à 14 h pour 1.600 hommes 3°) à 15 h (quinze) pour 800 hommes.
- IV. L'AD/14 (deux groupes) se rendra à Septmonts.
- V. Les autres éléments de la Division resteront sur place.
- VI. Exécution immédiate.
- VII. Les T.R. de la 14<sup>ème</sup> Division (T.R., Sections de distribution et de ravitaillement) seront groupés à Droizy.
- VIII. Q.G. 14<sup>ème</sup> Division : HARTENNES

Le Général FAES, commandant p.i. la 14<sup>ème</sup> Division  
Signé FAES

7<sup>ème</sup> Corps d'Armée  
 14<sup>ème</sup> Division d'Infanterie  
 Etat-major  
 3<sup>ème</sup> bureau  
 N° 150

Au Q.G. le 13 janvier 1915 à 0 h 00

**ORDRE GENERAL d'OPERATIONS**  
**Pour la journée du 14 janvier 1915**

- I. En raison du peu de résultats donnés par les attaques d'aujourd'hui et des craintes que donne la crue de l'Aisne, les 14<sup>ème</sup> et 55<sup>ème</sup> Divisions passeront demain sur la rive gauche de l'Aisne.
- II. Le mouvement se fera comme suit : 1°) 2 bataillons du 42<sup>ème</sup> occuperont solidement le front organisé : La Verrerie – St Paul, front sur lequel devront être établies les défenses accessoires aussi nombreuses que possible. Exécution immédiate. Cette position ne sera évacuée que sur ordre du Général de Division. 2°) 4 bataillons du groupement du Général Nivelles et 1 bataillon du groupement du Général Lacotte seront envoyés de suite à Soissons. Les commandants de ces 5 bataillons iront le plus tôt possible à la banque de Soissons où le Général commandant la 55<sup>ème</sup> DR leur fera connaître ses secteurs à occuper. Ils devront être placés au point du jour sur les emplacements préparés et organisés au bas des pentes de la rive sud de l'Aisne. Le Général commandant la 27<sup>ème</sup> brigade. Le général commandant la 27<sup>ème</sup> brigade prendra le commandement de ce nouveau groupement. 3°) La batterie de l'AC/7 qui est sur la rive nord de l'Aisne rejoindra son groupe cette nuit. 4°) Les troupes de la 55<sup>ème</sup> D.R. repasseront sur la rive sud de l'Aisne. 5°) Les troupes de 1<sup>ère</sup> ligne de la 14<sup>ème</sup> Division qui occupent les tranchées seront repliées. Ce mouvement commencera à partir de 2 heures (deux). 6°) L'artillerie prendra une position d'attente au nord de Noyant et de la carrière l'Evêque. Elle devra être toute entière, dès le point du jour, en état de barrer à l'ennemi toutes les pentes du plateau nord de l' vallée de l'Aisne.
- III. Tous ces mouvements seront exécutés dans le plus grand silence pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi.
- IV. La 27<sup>ème</sup> brigade cantonnera à Belle (Etat-major) la 28<sup>ème</sup> brigade à Vauxbuin (Etat-major) Courmelles et escadron divisionnaire et la groupe de brancardiers divisionnaire à Courmelles. QG 14<sup>ème</sup> Division à Belleu (Villa Auger)
- V. Les T.C. rejoindront leur corps.
- VI. Les distributions qui n'auraient pas été faites auront lieu demain à Vignolles à 7 heures. Après distribution, les T.R. iront cantonner à Hartennes.

Le général FAES, Cdt p.i . la 14<sup>ème</sup> Division  
 Signé FAES